

Le treize mai deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 30 avril 2026, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence, au bénéfice de l'âge, de Monsieur Jean-Marie MISSLER.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Régis BROCARD, Jonathan REMY, Jean VERNEL, Johanne BETLER, Régis AUBRY, Antoine COLLOT, Pierre LEONARD, Sébastien JADOUL, Patricia HOUCKERT, Nathalie COYARD, Jean-Marie MISSLER, Christophe CAPUT, Evelyne FAUQUENOT, Caroline BOUCHELET, Luigi FORNITO, Frédérique SERRE, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN, Jean-Christophe PATON, Stéphane PERRIN, Pierre BELKESSA, Romuald COLLET, Laurence GUILLARD

Sébastien JADOUL est désigné secrétaire de séance.

5.1 - Election de l'exécutif du PETR

Monsieur MISSLER, doyen de l'assemblée, installe le Comité Syndical et expose ce qui suit :

"Après les élections municipales de mars dernier et l'installation des exécutifs de chacun des EPCI, le renouvellement se poursuit par la réinstallation de la gouvernance du PETR. Chacun des EPCI membre ayant désigné ses représentants titulaires et suppléants, l'organe délibérant du PETR peut se réunir ce jour sur convocation de Jean-Marie ADDENET, Président sortant, pour élire son nouvel exécutif.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble du Bureau de la collectivité. Aussi, conformément aux dispositions statutaires de l'article 6-2, le Président du Pôle est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi l'ensemble des délégués titulaires du Conseil Syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Comité Syndical, dans les conditions fixées à l'article L5211-10 du CGCT. Les élections des Vice-Présidents suivent les mêmes règles que pour l'élection du Président.

Le Bureau est composé du Président, du ou des Vice-Présidents précédemment désignés et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres désignés par le Comité Syndical, de manière à ce que chaque EPCI membre y soit représenté.

Pour permettre la mise en place du nouvel exécutif du PETR du Pays de Verdun, il vous est demandé de bien vouloir :

- élire les membres du Bureau du Pôle à savoir le Président, les Vice-Présidents, après avoir déterminé leur nombre, et un ou plusieurs autres membres pour permettre une bonne représentativité territoriale ;
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier."

Entendu l'exposé qui précède,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures et voté à l'unanimité, le Comité Syndical

ELIT, avec 2 bulletins blancs,

Monsieur Jean-Marie ADDENET à la Présidence du PETR du Pays de Verdun,

FIXE le nombre de Vice-Présidence à 3,

ELIT, avec une abstention,

Monsieur Antoine COLLOT, 1er Vice-Président en charge de la culture

Madame Patricia HOUCKERT, 2ème Vice-Présidente en charge des mobilités

Monsieur Régis AUBRY, 3ème Vice-Président en charge de la transition écologique

DESIGNE un représentant de chaque EPCI membre au sein du Bureau ;

Le Bureau est donc constitué comme suit :

- pour la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun :

Monsieur Jean-Marie ADDENET

- pour la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois :

Monsieur Romuald COLLET

- pour la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée :

Monsieur Serge NAHANT

- pour la Communauté de Communes Damvillers Spincourt :

Madame Evelyne FAUQUENOT

- pour la Communauté de Communes du Pays d'Etain :

Monsieur Jean-Paul COLIN

- pour la Communauté de Communes Argonne Meuse :

Madame Patricia HOUCKERT

- pour la Communauté de Communes du Pays de Montmédy :

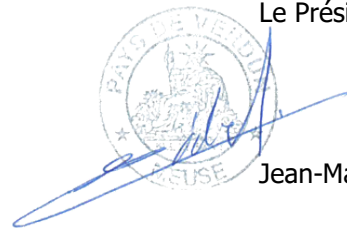
Messieurs Antoine COLLOT et Régis AUBRY

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.



Le Président,

Jean-Marie ADDENET